

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 02_2019 du 15 mars 2019

L'an deux mille dix neuf

Le 15 mars à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de monsieur Philippe AUPHAN, maire,
Sur la convocation qui leur a été adressée par lui le 8 mars 2019 par courrier électronique

Étaient présents : Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Hélène CHAULLIER, Serge NARDIN, Laurence OCCELLO, Marcel PELLEGRIN, Tristan RIQUE, Virginie TOUSSAINT

Absents excusés :

Pierre ALAMELLE pouvoir à Laurence OCCELLO

Amandine HEBREARD pouvoir à Frédérique ANGELETTI

Corinne LEBRUN FREDDI pouvoir à Serge NARDIN

Mohamed MALLEM pouvoir à Philippe AUPHAN

Christophe RAMEAUX pouvoir à Tristan RIQUE

Absents :

Christopher DAVO,

David PACIOTTI

Frédérique ANGELETTI a été désignée comme secrétaire de séance

1. Tarif 2019 eau et assainissement

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, adopte les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2019 comme suit :

TARIFS EAU :

DETAIL	< 150 m ³	150 à 300 m ³	> 300 m ³
Abonnement semestriel	36,00 €	36.00 €	36.00 €
Consommation en m ³	0.97 €	1.30 €	1.90 €
*Redevance pour pollution en m ³ (tarif fixé par l'agence de l'eau)	0.270 €	0.270 €	0.270 €
*Redevance prélèvement nappe en m ³	0.078 €	0.078 €	0.078 €

TARIFS ASSAINISSEMENT :

DETAIL	
Abonnement semestriel	23.00 €
Consommation en m ³	0.83 €
*Redevance pour modernisation des réseaux en m ³ (tarif fixé par l'agence de l'eau)	0.150 €

* redevance reversée à l'Agence de l'Eau

CRCM 02_2019
15 mars 2019

TARIFS EAU HÔTEL :

DETAIL	< 150 m ³	150 à 1300 m ³	> 1300 m ³
Consommation en m ³	0.60 €	1.00 €	1.50 €

TARIFS COMMUNE :

Consommation en m ³	1.25 €
--------------------------------	--------

2. Approbation du compte de gestion 2018 du budget eau et assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget eau et assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. Vote du compte administratif 2018 du budget eau et assainissement et affectation des résultats sur le budget 2019

Le compte administratif atteste de la gestion de l'ordonnateur et constate les résultats dégagés en section de fonctionnement et en section d'investissement, il doit être conforme au compte de gestion

<u>Réalisations par section</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	145 575,96 €	123 784,51 €
Recettes	134 286,04 €	130 181,52 €
Résultat courant d'exécution 2018	-11 289,92 €	6 397,01 €
Report de l'exercice	44 269,90 €	4 552,82 €
résultat cumulé 2018	32 979,98 €	10 949,83 €
Restes à réaliser dépenses		12 367,00 €
Restes à réaliser recettes		2 310,00 €
Solde des RAR reporté en 2019		-10 057,00 €
Solde d'investissement		892,83 €
le résultat global de clôture est de :		33 872,81 €

Il est proposé aux membres du conseil d'affecter 32 000 € à la section d'investissement et de reporter 979,98 € en section de fonctionnement.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

CRCM 02_2019
15 mars 2019

4. Vote du budget 2019 eau et assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2019 eau et assainissement, après en avoir délibéré,

approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 EAU ET ASSAINISSEMENT arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	78 553,00 €	Résultat d'exploitation reporté	979,98 €
Charges de personnel et frais assimilés	27 840,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 120,94 €
Dépenses imprévues	4 788,48 €	Vente eau assainissement	141 650,00 €
Virement à la section d'investissement	3 200,00 €	Subvention d'exploitation	00,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 682,55 €		
Autres charges de gestion courante	1 500,00 €		
Charges financières	1 186,89 €		
Charges exceptionnelles	1 000,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	162 750,92 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	162 750,92 €
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses imprévues	3 565,05 €	Solde d'exécution l'investissement reporté	10 949,83 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 120,94 €	Virement de la section d'exploitation	3 200,00 €
Emprunts et dettes assimilées	3 277,39 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 682,55 €
Frais d'études (report)	2 367,00 €	Dotations, fonds divers et réserves	52 470,17 €
Immobilisations corporelles (vote + reports)	345 000,00 €	Subventions d'investissement (vote + report)	113 028,00 €
		Emprunts	150 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	374 330,38 €	TOTAL INVESTISSEMENT	374 330,38 €

5. mission d'accompagnement du CAUE pour l'aménagement du parking des Trailles, du parking dans le cadre de l'extension du cimetière et de l'aménagement des abords de la maison médicale.

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'afin de poursuivre le projet de réorganisation de la circulation dans le cœur de village la commune envisage :

- 1- L'aménagement du Parking « les Trailles » pour pallier au manque de places de stationnement et compenser celles qui ont été supprimées place de la Fontaine.
- 2- L'aménagement des abords de la maison médicale « J.H Alamelle » dans le but de limiter le stationnement sauvage en bordure de la voie. La maison médicale est située en face à l'église Saint Barthélémy classée monument historique.

CRCM 02_2019
15 mars 2019

- 3- L'aménagement du nouveau parking dans le cadre de l'extension du cimetière.
La commune a acquis la parcelle nord, mitoyenne au cimetière pour son extension, une partie de cette parcelle sera dédiée au stationnement.

Il propose de confier au CAUE une mission d'accompagnement dans l'élaboration de ces trois projets d'aménagement. Cette assistance sera coordonnée avec l'architecte conseiller du CAUE et l'unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Vaucluse. Les travaux seront gérés en interne par les élus.

Monsieur le maire donne lecture de la proposition d'accompagnement dans l'élaboration de ces trois projets.

Cette mission est estimée à un total de 6 000 € dont le financement se répartie comme suit :

CAUE	COMMUNE
2 400 €	3 600 €

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer

Après avoir délibéré, accord à l'unanimité du conseil municipal.

